

DEPARTEMENT
DES
DEUX-SEVRES



VILLE DE NIORT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 5 FÉVRIER 2018

Délibération n° D-2018-52

Biodiversité - Charte jardin au naturel - Conventions de
partenariat pour la mise en œuvre d'un programme
d'animations 2018

Conseillers en exercice : 45

Votants : 40

Convocation du Conseil Municipal :
le 05/02/2018

Affichage du Compte-Rendu Sommaire
et affichage intégral :
le 12/02/2018

Président :

MONSIEUR JÉRÔME BALOGE

Présents :

Monsieur Jérôme BALOGE, Monsieur Marc THEBAULT, Madame Rose-Marie NIETO, Monsieur Alain BAUDIN, Madame Christelle CHASSAGNE, Monsieur Alain GRIPPON, Madame Jacqueline LEFEBVRE, Monsieur Michel PAILLEY, Madame Dominique JEUFFRAULT, Madame Anne-Lydie HOLTZ, Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Madame Jeanine BARBOTIN, Monsieur Dominique SIX, Madame Sylvette RIMBAUD, Madame Elisabeth BEAUVAIS, Madame Marie-Paule MILLASSEAU, Madame Catherine REYSSAT, Monsieur Dominique DESQUINS, Madame Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN, Monsieur Eric PERSAIS, Madame Agnès JARRY, Madame Yvonne VACKER, Monsieur Guillaume JUIN, Madame Carole BRUNETEAU, Madame Marie-Chantal GARENNE, Monsieur Florent SIMMONET, Madame Valérie BELY-VOLLAND, Madame Yamina BOUDAHMANI, Monsieur Romain DUPEYROU, Monsieur Simon LAPLACE, Monsieur Nicolas ROBIN, Madame Josiane METAYER, Monsieur Alain PIVETEAU, Madame Elodie TRUONG, Monsieur Jacques TAPIN, Madame Monique JOHNSON.

Secrétaire de séance : Simon LAPLACE

Excusés ayant donné pouvoir :

Monsieur Elmano MARTINS, ayant donné pouvoir à Madame Marie-Paule MILLASSEAU, Madame Christine HYPEAU, ayant donné pouvoir à Monsieur Alain BAUDIN, Monsieur Fabrice DESCAMPS, ayant donné pouvoir à Madame Rose-Marie NIETO, Monsieur Pascal DUFORESTEL, ayant donné pouvoir à Madame Josiane METAYER

Excusés :

Monsieur Luc DELAGARDE, Madame Fatima PEREIRA, Madame Isabelle GODEAU, Madame Nathalie SEGUIN, Monsieur Jean-Romée CHARBONNEAU.

**Direction Participation interne -
Accessibilité - Développement durable**

**Biodiversité - Charte jardin au naturel - Conventions
de partenariat pour la mise en œuvre d'un
programme d'animations 2018**

Monsieur Michel PAILLEY, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Sur proposition de Monsieur le Maire

Vu la loi du 6 février 2014 visant à mieux encadrer l'utilisation des produits phytosanitaires sur le territoire national qui interdit l'usage de certains produits pesticides pour les particuliers d'ici janvier 2019 ;

Vu le plan d'actions biodiversité de la collectivité, objectif 7 « gouvernance et mobilisation territoriale », Action 7-5 : Définition et mise en œuvre d'une charte du « jardinage » écologique ;

Vu le programme Re-Resources, du Syndicat du Vivier, dont la Ville est signataire, et qui vise à impliquer les acteurs du territoire dans la préservation de la ressource en eau ;

Considérant le programme d'animations proposé aux signataires et grand public en 2017, et constatant une participation intéressée du public aux ateliers proposés ;

Depuis le 8 octobre 2016, la charte et son guide technique ont été portés à la connaissance des Niortais (marché de quartier, troc plantes, manifestation Ville de Niort...). A ce jour, 230 niortais se sont engagés au travers de cette charte à pratiquer un jardinage naturel. L'objectif de la charte est d'impliquer et fédérer les habitants dans la mise en œuvre de pratiques de jardinage respectueuses de l'environnement (biodiversité, eau) et de la santé, au travers de documents d'information et d'animations/sensibilisation. Un programme d'animations/d'atelier a été proposé en 2017. Il est envisagé de poursuivre la dynamique engagée avec un nouveau programme d'animations en 2018, afin d'offrir aux signataires et aux Niortais désireux de s'engager, des animations de qualité sur la thématique du jardinage au naturel, leur permettant notamment de mettre en œuvre des pratiques de jardinage sans pesticide. Ces animations, dont les thèmes et les objectifs ont été définis toujours dans une démarche participative avec les conseillers de quartiers mobilisés, seront assurés par des structures compétentes et reconnues dans le domaine.

La Ville coordonnera donc la mise en œuvre du programme en faisant appel à des structures du territoire par un principe de conventionnement.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver la convention entre la Ville de Niort et le Groupe Ornithologique des Deux-Sèvres ;
- approuver la convention entre la Ville le Centre de Formation Professionnelle Agricole pour Adultes ;
- approuver la convention entre la Ville de Niort et la Société d'Horticulture et d'Arboriculture des Deux-Sèvres ;
- approuver la convention entre la Ville de Niort et l'association Vent d'Ouest ;
- approuver la convention entre la Ville de Niort et le Syndicat des Eaux du Vivier ;
- approuver la convention entre la Ville de Niort et Deux-Sèvres Nature Environnement ;

- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à les signer.

**LE CONSEIL
ADOpte**

| | |
|-----------------|----|
| Pour : | 40 |
| Contre : | 0 |
| Abstention : | 0 |
| Non participé : | 0 |
| Excusé : | 5 |

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjoint délégué

Signé

Michel PAILLEY